

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION 16 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois le 29 Juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE 16 JUIN 2023
--

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Madame Claire TANGY, Messieurs Denis MARTIN, Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Bernard GERARD, Madame Micheline CAVE, Monsieur Joël FRANCOIS, Messieurs Jean-Louis FERRE, Pascal LEMAITRE, Monsieur Philippe PIERRE, Mme Lynda LEVERD, Mmes Sophie LEFRANC, M. Xavier de WOILLEMONT, Serge JARDIN, Mmes Pascale DUVAL, Catherine de la HOUGUE, M. Arnaud MAHE, Didier LEGRAND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.
M. Mathias LEFRANC qui donne procuration à Mme Sophie LEFRANC.
Mme Elisabeth GREGOIRE qui donne procuration à Mme Lynda LEVERD.
Mme Béatrice HEUVELINE qui donne procuration à Mme Catherine de la HOUGUE.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, Mme Lydie LEBLOND, M. Emmanuel LECONTE, M. Fabien GESLOT.

Madame Pascale DUVAL a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers

En exercice : 28
Présents : 19
Procurations : 04
Votants : 23

DEL 29062023/080

REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entre en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclus avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, Coutances mer et bocage a mis en place ce service.

Madame Le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner Coutances mer et bocage comme Délégué à la Protection des Données. Elle précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un délégué à la Protection des Données (DPD).

- APPROUVE la désignation de Coutances mer et bocage comme délégué à la Protection des Données,

- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service du délégué à la Protection des Données de Coutances mer et bocage,

- AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance

Les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire

Le secrétaire de séance

Sabrina REGNAULT

Pascale DUVAL